



APPEL D'OFFRES

16 Janvier 2024

Le Corps de la Paix entend de lancer un contrat pour : **SERVICES DE NETTOYAGE**

Les sous-traitants intéressés devront soumettre une offre pour les services décrits dans cet appel d'offres. Merci de lire cet appel d'offres et se familiariser avec les exigences avant de soumettre votre offre.

(Les vendeurs qui souhaitent visiter les bureaux du Corps de la Paix avant de soumettre leur devis doivent contacter le responsable des services généraux, Aziz El Khomsi, au 0661 08 29 32. Toutes les visites doivent être organisées bien avant la date limite indiquée ci-dessous.)

DATE DE CLOTURE:

Les soumissions pour l'appel d'offres sont dus au plus tard le 28 Janvier 2024, le jour de la date de clôture. Toutes les soumissions doivent être soumises dans une enveloppe scellée, au plus tard le jour de la date de clôture. Toute soumission reçue après la date de clôture ou dans une enveloppe non scellée ne sera pas acceptée. Les offres pourraient être envoyées - ou remises en main propre – au bureau du Corps de la Paix à l'attention de :

Nom: Aziz El Khomsi

Adresse: Corps de la Paix, 2 Rue Abou Marouane Essaadi, Agdal – Rabat

A. Énoncé des Travaux/ Spécifications

Le Contractant doit exercer les services de nettoyage dans les locaux du Corps de la Paix. Les zones desservis incluent : Bureaux, espaces communs, couloirs, toilettes, espaces de travail, les entrées, les halls, espaces de stockage, locaux à poubelles, les escaliers, aires de repas, allées pavées extérieurs, les terrasses et balcons du bâtiment et autres aires précises dans les locaux du Corps de la Paix.

Le Contractant doit fournir le personnel direct nécessaire pour accomplir le travail dans ce contrat durant les jours et temps requis (y compris le personnel de remplacement si le personnel affecté n'est pas disponible aux heures prévues). Le Corps de la Paix mettra à disposition du contractant tous les outils et matériaux de nettoyage pour effectuer le service de nettoyage. Le contractant est responsable de fournir des uniformes à son personnel.

Le contractant doit préparer les consignes générales pour le personnel de nettoyage assigné. Le Contractant doit fournir une copie de consignes l'agent de négociation de contrat (ANC) pour révision dans les 30 jours suivant la signature du contrat. L'ANC doit réviser les consignes présentées et vérifier si elles répondent aux besoins des locaux du Corps de la Paix, et l'ANC doit approuver les consignes générales du contractant.

Le personnel du contractant doit être sur place pendant les jours de travail du Corps de la Paix, selon des horaires précises, pour effectuer des travaux de nettoyages et d'autres responsabilités qui comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- Services de nettoyage général de 44 heures/ Semaine : 07:30 – 16:30 Lundi – Vendredi et 07:30 – 11:30 Samedi
- Services de nettoyage général de 20 heures/ Semaine : 07:30 – 11:30 Lundi – Vendredi
- The contractant s'assurera que les locaux du Corps de la Paix sont entretenus selon les normes professionnelles de propretés.
- Le travail sera effectué au quotidien et a d'autres intervalles périodiques sinécessaires pour maintenir les standards requis : hebdomadaire, chaque trimestre, ou autre fréquence. L'ANC fournira des informations ou directives pour le personnel du contractant sur place.
- Balayer, éponger, passer l'aspirateur et nettoyer toutes les surfaces afin qu'ils soient maintenus propres.
- Dépoussiérage et nettoyage de tous les meubles, y compris les bureaux, chaises, meubles, tables informatiques, bibliothèques, portes, ordinateurs et écrans, lampes et autres éléments communs trouvés dans les bureaux.
- Nettoyage minutieux des toilettes, des urinoirs sans eau, des salles de bain, des miroirs et des douches, en utilisant des nettoyants et des désinfectants non abrasifs appropriés.
- Remplissage de serviettes en papier, de papier toilette et de distributeurs de savon dans toutes les salles de bain. Le contracteur doit vérifier ces zones plusieurs fois par jour pour s'assurer que les installations sont toujours propres et bien tenues.
- Vider toutes les corbeilles à papier situées dans des bureaux ou dans d'autres locaux des différents bâtiments.
- Nettoyer la cuisine / salle à manger du personnel, y compris les verres, les tasses, les réfrigérateurs, les micro-ondes, etc.
- Balayer / nettoyer les allées dans l'enceinte du Corps de la Paix, y compris le nettoyage des tuyaux.
- Enlever la corbeille à zone désignée
- Dépoussiérer les hauts meubles hauts, les cadres de cadres et les zones non couvertes de poussière quotidienne.
- Nettoyage des plinthes et des murs.
- Nettoyage des fenêtres dans tous les bâtiments
- Conserver toutes les autres zones désignées du complexe dans une apparence propre et professionnelle

- Effectuer autres services d'entretien ou de conciergerie divers, selon les besoins.

B. Lieu de travail : Complexe de bureaux du Corps de la Paix (adresse indiquée ci-dessus)

C. Horaires : Les services de nettoyage et le personnel à fournir et à travailler pendant les heures ci-dessus (ou selon besoin)

D. Critères d'acceptation : Les performances seront mesurées par l'agent de négociation du contrat du Corps de la paix ou son représentant désigné et basées sur le personnel du contracteur exécutant les tâches de service de manière à maintenir les installations propres, soignées et professionnelles.

E. Clauses du contrat : y compris dans contrat

F. Planning et conditions de paiement du Corps de la Paix :

Le fournisseur recevra le paiement environ 30 jours après l'acceptation et la réception d'une facture valide / exacte.

G. Critères d'évaluation:

Le contrat sera attribué après prise en compte de divers Critères d'évaluation, comme indiqué ci-dessous:

- Expérience requise (s) contrats de nettoyage précédents – fournir noms de clients.
- Contrôles de références (par exemple. Référence (s) satisfaisante (s))
- Conformité du contracteur avec le code du travail Marocain (par exemple, contributions à la CNSS)
- Acceptation des conditions de paiement du Corps de la Paix
- Prix

Le contrat ne sera pas forcément attribué à l'offre moins disant. L'attribution portera sur le total de la soumission qui offre le meilleur rapport qualité-prix, conformément aux critères d'évaluation déjà mentionnés.

H. INSTRUCTIONS IMPORTANTES AUX SOUMISSIONNAIRES :

- a. Veuillez lire cet appel d'offre dans son intégralité, y compris les critères d'évaluation de la section G qui seront pris en compte pour l'attribution. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes lors de la soumission de son offre de service:
 - i. Le nombre de contrats de nettoyage antérieurs ou de travaux menés au cours des cinq dernières années.
 - ii. Une référence (s) qui peut être contacté

- iii. Confirmer que le contractant respecte les réglementations du travail marocaines en vigueur, y compris le versement des contributions à la CNSS pour tout personnel de nettoyage effectuant des travaux.
 - iv. Confirmer l'acceptation du calendrier de paiement et les conditions du Corps de la Paix
- b. Signez et envoyez votre offre de service au bureau du Corps de la Paix avant la date de clôture de l'appel d'offre.**